

DEPARTEMENT Ardèche ARRONDISSEMENT Largentière CANTON Berg-Helvie	Commune de SAINT JEAN LE CENTENIER
	PROCES VERBAL - COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 2 mars 2026
	L'an deux mille vingt-six, le deux mars, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN LE CENTENIER étant assemblé en session Ordinaire, à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de M Driss NAJI, Maire.
Présents : NAJI Driss, ARSAC Joël, BOYER Didier, COMBAZ Sabine, BÈQUE Christiane, CHENIVESSE Michel, CROZIER Joël, DORTHE Michel, GASCHET Patrick, GAILLARD Jean-Pierre, GERBERON Olivier, LE DORÉ Bertrand, MOREL Julie Excusés : Absentes : BIDORET Léa, MAGNIN Mélanie,	
Secrétaire de séance :	Christiane BÈQUE
Mode de scrutin :	Ordinaire

1°) Validation du procès-verbal du 15 décembre 2025

Le Maire indique que le Procès-verbal a été envoyé par mail comme convenu. Le Maire demande s'il y a des remarques. Pas de remarques. Décision : Validation à l'unanimité.

2°) Point sur les différents dossiers en cours

École :

- Inscription des enfants en Toute Petite Section pour la rentrée 2026 (enfants nés en janvier et février 2024) : 1 demande
- Inscription des enfants des communes voisines : un courrier de la famille devra être adressé en mairie avant toute décision
- Délibération inscription cantine : Numérian a indiqué qu'il y avait trop de créneaux horaires de réservation avec des tarifs différents et qu'ils ne savaient pas si cela allait fonctionner, n'ayant jamais eu le cas. Le Maire indique que la délibération n'a pas été envoyée en Sous-Préfecture. Le nouveau règlement sera retravaillé pour la prochaine rentrée scolaire.

Le Maire a été destinataire de la copie du courrier adressé à tous les agriculteurs de France le 5 janvier 2026 par le Ministère. Il est consultable en mairie.

CCAS : Le Maire indique que le repas des aînés s'est bien passé, un bon moment de partage : 74 personnes étaient présentes. Des colis ont été distribués aux personnes de plus de 70 ans non présentes au repas. Monsieur MICHEL remercie pour le colis « personnes hospitalisées ».

Voie verte : Madame KHAN a transmis une copie du mail adressé à la CDC Berg et Coiron sur les dégâts causés sur le chemin par les travaux de la voie verte. Le Maire rappelle que la maison de Madame KHAN est sur la commune mais que le chemin d'accès est sur la commune de Mirabel.

Lotissement Le Clos de Guérin :

- Procédure d'expertise des logements (malfaçons) en cours suite à des plaintes de locataires
- Demande de la SCI AMH de régulariser la route du lotissement par une cession à la commune : la rétrocession ne peut être faite sans certificat de conformité.

Permanence pour les élections municipales : le Maire demande à chaque conseiller leur disponibilité, sachant qu'il faut au minimum 3 personnes par créneau horaire.

L'emploi du temps d'Antonin, agent technique, a été modifié. Ce dernier effectue des heures à l'école afin de compléter le Temps Partiel Thérapeutique, sachant que la personne qui occupait ce poste avant n'était plus disponible.

Sécurisation de la Route de la Gare : Le Maire rappelle qu'une délibération avait été prise afin de pouvoir lancer une étude globale sur la sécurisation de la Route de la Gare. Après différents échanges, le

Département de l'Ardèche a transmis un projet de convention concernant la sécurisation de la RD802 dans le cadre de l'ATC (Assistance Technique aux Collectivités) : leur mission s'élèverait à 4 941.01 € HT. Cela sera discuté ultérieurement.

Point sur les travaux du château : Le Maire indique que dans le cadre des travaux du château, il serait intéressant d'acheter l'habitation attenante ; ce bâtiment pourrait servir de local technique en lien avec l'aménagement du château. Il indique avoir pris contact avec les propriétaires et qu'une estimation du bien va être faite par une Agence Immobilière.

Point sur les travaux d'aménagement (trottoir et parking) : le Maire indique que les travaux concernant les trottoirs ont commencé (les réseaux sont terminés) et la création des trottoirs a commencé. La Croix au niveau du virage a été déplacée au niveau du VIVAL et de la voie verte. La Maire indique que les travaux du parking devraient commencer d'ici trois semaines.

Stérilisation des chats : La SPA de Lavilledieu a indiqué qu'une convention pouvait être signée avec la Fondation Brigitte Bardot, qui prendrait en charge la totalité des frais. Des renseignements vont être pris afin de pouvoir continuer la campagne de stérilisation.

City-stade :

-Le terrain synthétique est à changer. Le devis s'élève à 24 000 € HT. Les travaux vont être engagés prochainement.

-Bertrand LE DORÉ indique qu'il serait bien de le végétaliser pour créer plus d'ombre aux abords. Il est nécessaire de vérifier les périmètres de sécurité.

Stagiaire : Un jeune en famille d'accueil sur la commune a effectué un stage avec le service technique la semaine dernière, en vue d'une orientation professionnelle.

3°) Budget Commune 2025 : Compte Financier Unique et affectation de résultats

4°) Budget Assainissement 2025 : Compte Financier Unique et affectation de résultats

5°) Budget Auberge 2025 : Compte Financier Unique et affectation de résultats

Le Maire indique que suite à un dysfonctionnement informatique de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), le Comptable Public n'a pas pu fournir les comptes de gestion et les comptes financiers uniques des trois budgets. Il n'est donc pas possible de traiter les questions 3, 4 et 5 de l'ordre du jour. Les trois questions seront donc traitées lors d'un prochain Conseil.

6°) École : participation sur les frais de fonctionnement pour les enfants hors commune : Décision à prendre

Suite à différents échanges avec la commune de Mirabel et après renseignement auprès des services de la Sous-Préfecture, le Maire indique qu'il est nécessaire de reprendre une délibération n°25D046 qui annule et remplace la précédente afin d'intégrer dans le calcul la proratisation du temps de présence de l'enfant durant l'année scolaire concernée. Le Maire rappelle que :

- pour l'année 2024-2025, le montant était de 1074.58 €, soit 7.73 € par jour par enfant ;
- l'année scolaire comportait 139 jours ;
- huit enfants sont restés l'année, deux enfants sont restés 47 jours et deux enfants sont restés 8 jours.

Décision : Accord à l'unanimité

Le Maire indique qu'un courrier sera fait en ce sens à la commune de Mirabel précisant qu'un titre sera fait pour solder l'année scolaire 2024-2025 et que le titre pour l'avance 2025-2026 sera fait après le vote des budgets.

7°) Régularisation avec ADIS du chemin d'accès de la cantine : Décision à prendre

Suite à la construction de la cantine scolaire, le Maire indique que des travaux ont été faits pour remettre en état l'accès à partir de la voie communale ; cela inclut la partie appartenant à ADIS (accès à la Résidence Antonin). Suite à différents échanges avec ADIS, ces derniers sont prêts à céder la partie du terrain les concernant pour 1€ symbolique. Le maire demande l'autorisation d'enclencher les démarches pour officialiser cette cession. Décision : Accord à l'unanimité.

8°) CDC Berg et Coiron : Approbation de la 20^{ème} modification des statuts

Le Maire informe que, par courrier du 9 janvier 2026, le Président de la communauté de communes Berg-et-Coiron a notifié la délibération du conseil communautaire en date du 18 décembre 2025 relative à la 20^{ème} modification statutaire.

Le Maire soumet, par conséquent, la 20^{ème} modification statutaire de la communauté de communes Berg-et-Coiron à l'avis du conseil municipal. Celle-ci porte à la fois sur :

- l'ajout, au titre de la compétence optionnelle « *Action sociale d'intérêt communautaire* », de l'objet « *Construction, location et gestion d'une cuisine centrale territoriale sur la commune de Villeneuve de Berg* ».
- l'ajout, au bloc des compétences supplémentaires des statuts de la communauté, de l'objet « *Financement du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche* ».
- la modification de l'intitulé de la compétence optionnelle « *Action sociale d'intérêt communautaire* » relative à l'amélioration des modes de garde de la petite enfance.

Décision : Approbation à l'unanimité de la 20^{ème} modification statutaire.

9°) CDC Berg et Coiron : Approbation du montant des attributions de compensation provisoires pour 2026

Le Maire rappelle à l'assemblée que le transfert de la compétence « PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » a été officialisé par arrêté préfectoral en date du 17/07/2024. Conformément à l'article du Code Général des Impôts (CGI), la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie une première fois le 24/09/2024 pour évaluer le coût net des charges à transférer au titre de cette prise de compétence. Le rapport correspondant a été adopté à l'unanimité des membres présents et notifié, par le Président de la CLECT, le 4 octobre 2024 aux 13 communes membres.

Aussi, lors de sa séance du 18 décembre 2025, le conseil communautaire a délibéré à l'unanimité sur le montant des attributions de compensation provisoires pour 2026 en tenant compte du rapport de la CLECT en date du 5 novembre 2025.

Considérant ces éléments et la méthode de calcul dérogatoire utilisée par la CLECT pour fixer le montant du transfert de charge de la compétence « PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale », les conseils municipaux sont tenus de délibérer pour entériner le nouveau montant des attributions de compensation. Le Maire présente le tableau et précise que pour la commune, le montant est de 40 920 €.

Après discussion, le Maire propose d'entériner le montant des attributions de compensation pour l'année 2026 telles que présentées. Décision : accord à l'unanimité.

10°) Convention de mise à disposition d'un agent communal à la CDC Berg et Coiron

Le Maire indique que Nathalie EYRAUD, adjoint administratif en charge de l'accueil de l'Agence Postale Communale de la Commune, à temps non complet, travaille pour France Services (Communauté de communes Berg et Coiron), depuis le début de l'année. Dans le cadre de cet emploi, elle doit assurer 10 jours de formation obligatoire.

Le Maire explique que les jours de formation sont sur des journées entières et donc sur les heures d'ouverture de l'APC. Afin d'être en conformité avec la réglementation, il est nécessaire de mettre en place une convention de prestation de service avec la CDC Berg et Coiron, pour :

- autoriser l'agent à s'absenter de ses missions sur la commune, durant la période allant du 25 mars 2026 au 3 juin 2026 inclus ;
- définir les conditions de mises en pratique de cette convention et les modalités de refacturation : nombre d'heures réel effectué par l'agent x coût horaire chargé de l'agent (pour information 23.61 € au 28/02/2026).

Décision : Accord à l'unanimité

11°) Divers

L'épicerie VIVAL est fermée. Une procédure de liquidation judiciaire est en cours.

Les travaux de la voie verte devraient reprendre prochainement.

Suite à l'installation de la Fibre Optique, route de Mirabel, des dysfonctionnements apparaissent pour les personnes raccordées.

Joël CROZIER indique que certains habitants se garent mal sur la Place de la Mairie ainsi qu'au niveau de l'intersection de la Route des Rochers et la RD 7.

La séance est levée à 21h15.

Le Maire remercie :

- *chaque conseiller municipal pour l'investissement et le travail fourni dans l'intérêt de la commune sur ce mandat.*
- *l'ensemble des agents des différents services*
- *Olivier GERBERON et Joël CROZIER pour leur travail, la qualité de leur engagement et tout ce qu'ils ont apporté. Leur investissement et leur sérieux ont été très appréciés.*

Fait à Saint Jean le Centenier, le 16 mars 2026.

Driss NAJI,
Maire de Saint Jean le Centenier.